



Communiqué

Pour diffusion immédiate

Le 10 décembre 2013

L'EFFICACITÉ DES SERVICES AUX FEMMES MALTRAITÉES ET À LEURS ENFANTS SERAIT INCONNUE, SELON LA VÉRIFICATRICE GÉNÉRALE

(TORONTO) Le gouvernement provincial ne dispose pas des informations dont il a besoin pour évaluer l'efficacité de ses efforts de prévention de la violence familiale et d'amélioration des soutiens aux femmes maltraitées et à leurs enfants. Telle est la conclusion tirée par la vérificatrice Bonnie Lysyk dans son *Rapport annuel 2013*.

« Nous nous serions attendus à ce que le gouvernement ait eu le temps d'évaluer son Plan d'action contre la violence familiale de 2004 pour déterminer s'il répond à ses objectifs », a déclaré Mme Lysyk aujourd'hui après la diffusion de son rapport. « Toutefois, les rapports d'étape publiés par la Direction générale de la condition féminine de l'Ontario sont surtout de nature anecdotique et ne donnent aucune indication claire sur l'état de la mise en œuvre des engagements et les résultats obtenus. »

Le ministère des Services sociaux et communautaires verse des paiements de transfert à plus de 200 organismes communautaires sans but lucratif pour qu'ils fournissent des soutiens et services aux femmes maltraitées et à leurs enfants.

La vérificatrice générale a également constaté ce qui suit :

- Le Ministère ne dispose pas des renseignements qui lui permettraient de cerner la demande non comblée de services et d'affecter ensuite les ressources nécessaires pour remédier aux lacunes. Par exemple, en 2011-2012, les refuges d'urgence ont déclaré qu'ils avaient dû refuser l'admission à près de 15 000 femmes, soit 56 % des femmes qui avaient sollicité leur aide. Ce chiffre surévalue toutefois la demande non comblée, car le Ministère ne recueille pas de données sur le nombre de femmes aiguillées vers un autre organisme qui leur a fourni des services.
- La surveillance exercée par le Ministère ne permet pas de repérer les lacunes possibles en matière de services, les incohérences dans la prestation des services ou les inégalités entre les organismes et les régions.
- En 2009, une évaluation de l'état des refuges pour femmes maltraitées et leurs enfants a permis de repérer plus de 500 lacunes à corriger sur le plan de la sécurité, y compris les priorités urgentes telles que les avertisseurs d'incendie et l'énergie électrique de secours. Au 31 mars 2012 (dernière mise à jour disponible), le Ministère avait accordé du financement pour seulement 10 % des lacunes relevées, mais ignorait si les projets financés avaient été réalisés ou si les organismes bénéficiaires des paiements de transfert avaient utilisé leurs propres fonds pour corriger les autres problèmes.
- Le financement ministériel versé aux organismes bénéficiaires de paiements de transfert repose en général sur les montants reçus les années précédentes, sans lien ou presque avec les besoins réels ou le rendement antérieur. L'audit a relevé des écarts importants sur le plan des coûts unitaires entre les organismes qui offrent des services similaires.

-30-

Renseignements :
Bonnie Lysyk
Vérificatrice générale
(416) 327-1326